

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 Mai 2010

L'an deux mil dix, le six mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 26 avril 2010

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Anne DOUADY (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL), Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Jean-Bernard ALLAN,

Secrétaire de séance : Bernard MARO

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 18 mars 2010.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2010 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques (n°39/2010)

Suite à une erreur de saisie des maquettes budgétaires, le Maire propose la DM suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
R 7061 : Transport de voyageurs		5 000,00 €
R 722 : Subventions transférées au résultat		-5 000,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2010 ci-dessus présentée.

➤ **Convention 2009/2010 de participation au Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra (n°40/2010)**

Monsieur le Maire présente la demande du Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra, concernant la signature d'une convention de participation pour les élèves relevant de notre commune.

La participation par élève, pour l'année 2009-2010, s'élève à 168€ et concerne deux élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de participation 2009-2010 avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra.

➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques 2010-2011 (n°41/2010)**

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2010-2011, soit une augmentation entre 0 et 2% selon les tarifs :

<i>Forfaits</i>	Tarifs TTC 2009/2010	Tarifs TTC 2010/2011
Journée Adulte	12.00€	12.20€
Matin Adulte	9.40€	9.60€
Après-midi Adulte	10.40€	10.60€
Journée Enfant	9.40€	9.60€
Matin Enfant	6.70€	6.80€
Après-midi Enfant	8.00€	8.20€
Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	10.40€	10.60€
Matin Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.20€	8.40€
Après-midi Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.40€	8.60€
Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.40€	8.60€
Matin Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.50€	6.60€
Après-midi Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.70€	6.90€
Semaine Adulte	62.00€	65.00€
Semaine Enfant	48.00€	50.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	2.70€	2.70€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.50€	6.70€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	5.20€	5.30€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Adulte	118.00€	120.00€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Enfant	76.00€	78.00€

<i>Forfaits</i>	Tarifs TTC 2009/2010	Tarifs TTC 2010/2011
Annuel Adulte	91.00€	93.00€
Annuel Enfant série A	33.00€	34.00€
Annuel Enfant série B	57.00€	58.00€
Annuel Adulte Ski Club	95.00€	95.00€
Annuel Enfant Ski Club	65.00€	65.00€

NB :

- *Enfant ⇔ moins de 18 ans et étudiants*
- *Groupe ⇔ à partir de 20 personnes*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2010/2011 comme proposés dans le tableau ci-dessus.

Il est toutefois, soulevé par Mme CHRISTOPHEL la question des tarifs groupe applicables aux familles porteuses de la carte SNCF. Cette carte étant payante et donc prise uniquement par des personnes utilisant le train régulièrement, toutes les familles dites "nombreuses" ne la possèdent donc pas. Elle souhaiterait donc que le Conseil d'Exploitation réfléchisse à un autre moyen de justifier le nombre de membres d'une famille.

➤ **Tarifs du Funiculaire 2010 - complément (n°42/2010)**

Monsieur le Maire expose qu'un tarif pourrait venir compléter la liste de tarifs déjà votés par délibération n°01/2010 du 21 janvier 2010.

Le Funiculaire pourrait assurer des voyages en soirée, sur réservation de groupe uniquement. Ceci permettrait au groupe de pouvoir faire une activité sur le plateau en soirée et redescendre en funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 7 Mai 2010, le tarif suivant :

- Aller-retour groupe soirée (de 1 à 40 personnes)
Montée 19h30, Descente 22h30 400,00 €TTC
- Retour retardé (par ½ heure supplémentaire) 100,00 €TTC

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Halle de marché et abri poubelles des Margains*

Le chantier a repris comme prévu. Vous avez pu constater que l'ossature principale de la Halle est debout. Le calendrier devrait être respecté, à savoir réinstallation du marché pour juillet 2010.



✓ ***Gare Haute du Funiculaire***

Monsieur le Maire expose que l'inauguration du "site naturel du funiculaire" du vendredi 30 avril 2010, a été un succès total ! Tous les retours qui lui ont été faits ont été plus que positifs concernant la qualité de ce nouvel outil touristique.

Lors d'une réunion cette après-midi même, au Comité Départemental du Tourisme, il a clairement ressenti par le discours des personnes qu'il y a rencontré, que la notoriété du Funiculaire avait pris un nouvel élan avec la création de l'espace scénographique et du restaurant.

Il félicite l'ensemble des personnes ayant participé à ce projet et estime que l'on peut être fier de cette belle réalisation.

✓ ***Camping***

Après moult péripéties, les travaux du camping devraient enfin être complètement réceptionnés dans les 10 jours à venir.

L'aménagement matériel est également en cours, par Marie BIHL qui a été embauchée comme gestionnaire. Elle est assistée de 2 autres collègues (soit 1.9 équivalent plein temps au total sur les trois postes).

Monsieur le Maire espère une montée en charge progressive de cet équipement qu'il va falloir promouvoir.

Il est à noter que dans la précipitation des préparatifs une erreur s'est glissée dans le dépliant du camping (fort attrayant par ailleurs). En effet, seul le restaurant du Funiculaire, en tant que nouveauté, y est mentionné alors que nous aurions effectivement dû soit en indiquer aucun soit tous sans exception. Ceci sera bien entendu corrigé dans la prochaine édition.

Il est à noter que concernant les restaurateurs du plateau l'ensemble de leurs coordonnées et de leurs cartes seront affichées au camping.

✓ ***Aménagement carrefour des Vials***

Rendez-vous est pris avec le technicien du Territoire Grésivaudan du Conseil Général pour lui présenter les 2 scénarii envisagés.

Ces 2 options devraient être mises en test sur site au cours des mois de juin et juillet 2010. Ceci devrait permettre d'arbitrer à la rentrée sur la solution à retenir. La constitution des dossiers de demandes de subvention et d'appel d'offre pourront ainsi être engagés à l'automne, pour une réalisation des travaux au printemps 2011.

Un article sera rédigé par Monsieur TOURLONNIAS pour le prochain numéro du "MSP Magazine" (anciennement Plateau.communication).

✓ ***Aménagement cheminement piétonnier de la Chourère***

Le projet sera inscrit à la prochaine conférence territoriale pour l'octroi d'une subvention.

Quelques détails doivent être affinés mais nous projetons de pouvoir constituer les appels d'offres à l'automne et planifier la réalisation au printemps 2011.

➤ **La Cure**

Monsieur le Maire expose que M. Pierre PAUGET, représentant la Paroisse, s'est entretenu des difficultés qu'avait celle-ci à assumer la gestion du bâtiment de la Cure dont elle n'occupe qu'une toute petite partie. Il semble que la commune sera amenée à reprendre à sa charge le fonctionnement du bâtiment de la Cure, sachant que la Paroisse aurait dans cette hypothèse besoin de conserver un peu d'espace pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire attend donc une demande officielle de la Paroisse pour qu'un groupe d'élus travaille au devenir de ce bâtiment.

➤ **Chemin Vieux – liaison avec Saint Bernard**

Monsieur MARO expose que Dominique CLOUZEAU, Maire de Saint Bernard, souhaiterait entamer une réflexion sur la création d'un "chemin piétonnier" qui pourrait relier Saint Bernard et Saint Hilaire en exploitant le "Chemin Vieux" peu utilisé et pas entretenu à ce jour.

Une rencontre sera organisée avec Saint Bernard pour parler des possibilités et inconvénients de cette proposition.

➤ **Jonction PDIPR entre Saint Bernard et Saint Hilaire (n°43/2010)**

Monsieur le Maire expose qu'il pourrait être créé entre Saint Bernard et Saint Hilaire (sur la partie amont) une jonction entre les pistes forestières des 2 communes. Ceci permettrait :

- À la dameuse du foyer de ski de fond de passer et ainsi damer le domaine de Saint Hilaire,
- De créer un aménagement qui prolongerait le sentier PDIPR, qui pourrait sur ce tronçon notamment avoir une vocation pluridisciplinaire (VTT, équitation, ski, raquette, randonnée...).

Les travaux nécessaires à cette réalisation s'élèveraient à 7 020,52 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- Demander une subvention de 50% auprès du PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse),
- Demander 25% de participation à la commune de Saint Bernard,
- Engager lesdits travaux.

IV) Administration Générale

➤ **Règlement intérieur du camping (n°44/2010)**

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur du camping qui a été transmis avec la préparation du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le présent règlement intérieur avec entrée en vigueur au 7 Mai 2010.

➤ **Convention d'adhésion à InfoP@rc (n°45/2010)**

Monsieur le Maire présente le Système d'Information Territorial des Parcs de la Région Rhône Alpes. Ce Système sera à terme l'équivalent d'un SIG (Système d'Information Géographique) comme nous l'avons à ce jour qui permettra de consulter le cadastre, les orthophotoplans et toutes les couches qui seront prochainement ajoutés au système comme les itinéraires de randonnées etc.... Ce système intègrera également toutes les fonctionnalités comprises dans la borne du relais parc (informations sur les animations, carte 3D...) Ces données seront accessibles via une interface internet.

Dans un premier temps, toutes les couches d'informations que nous possédons actuellement sur notre SIG communal n'étant pas disponibles sur InfoP@rcs et réciproquement, nous devons utiliser les 2 outils en parallèle. À terme, InfoP@arc se substituera à notre SIG communal.

Pour pouvoir profiter de ce nouveau système il est nécessaire de signer une convention de participation financière avec le PNRC. La participation s'élève pour une commune de plus de 1 000 habitants = 700€ + 0.30€ x population INSEE ; Soit pour Saint Hilaire pour l'année 2010, 1 074,40 €TTC.

Il précise également que la CCG (Communauté de Communes du Grésivaudan) travaille en collaboration avec le PNRC pour mettre en place le même outil sur l'ensemble des communes du Grésivaudan. Ceci implique que la participation financière devrait être prise en charge par la CCG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la CCG de signer la convention d'adhésion à InfoP@rc avec le PNRC et de payer la participation financière correspondante pour Saint Hilaire. **Dans le cas où la CCG ne serait pas en mesure cette année d'assumer ces charges**, le Conseil Municipal autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à InfoP@rc avec le PNRC et accepte que la commune paye la participation pour l'année 2010.

➤ **Autorisation d'abattage d'arbres jouxtant la périphérie du cimetière (n°46/2010)**

Monsieur MARO rappelle que des sapins menacent l'enceinte du cimetière ceux-ci étant trop grands et/ou trop près de la limite.

Des courriers ont été adressés à l'ensemble des propriétaires pour qu'une solution soit trouvée d'un commun accord. Il a ensuite rencontré les intéressés qui sur le principe sont tous d'accord pour que ces arbres soient abattus.

Toutefois, concernant les arbres situés sur les parcelles du Hameau de Berlanche au 117, 119 et 121 route des Trois Villages ; il semble que lors de la réalisation du lotissement, la municipalité de l'époque ait exigé que ces fameux arbres qui posent problèmes aujourd'hui, ne soit pas coupés par les constructeurs.

Cette injonction étant notamment inscrite au Permis de lotir et dans les actes notariés de vente des lots, il serait nécessaire qu'une décision officielle du Conseil Municipal vienne invalider cette close et permette d'abattre ces arbres.

Compte tenu des circonstances, Monsieur MARO estime également que la commune pourrait prendre en charge 50% des frais d'abattage pour ces 3 propriétés. Il indique que le devis d'abattage présente un montant d'environ 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la clause imposée aux propriétaires des lots sis aux 117, 119 et 121 route des Trois Villages à Saint Hilaire, interdisant l'abattage des sapins jouxtant le cimetière.

Par conséquent, la commune confirme sa demande auprès de ces mêmes propriétaires, de faire abattre lesdits sapins. La commune s'engage à prendre en charge 50% des frais d'abattage restant à payer après valorisation du bois déduite (dans la limite de 2 000 €TTC). La commune se propose également d'organiser l'opération en partenariat avec les propriétaires.

➤ **Rétrocession Chemin du Mas (n°47/2010)**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la précédente séance et expose que vu les premiers contacts qu'il a eu avec certains propriétaires de l'actuel chemin du Mas, il souhaiterait pouvoir avancer dans les négociations.

Il attire toutefois l'attention de l'assemblée sur le fait que si la commune s'engage à reprendre le chemin des Vials au titre d'une voie communale, il lui en coûtera :

- Les frais de bornage nécessaires au découpage des parcelles (AB32, AB33, AB34, AB35, AB36, AB37, AB38, AB39, AB40, AB95, AB100, AB101, AB117, AB118) constituant le chemin,
- Les frais de notaire correspondants aux différentes cessions gratuites de ces morceaux de parcelles,
- Les travaux nécessaires à la création de la voirie (renforcement de la structure, quelques réseaux et les enrobés)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires à la rétrocession du chemin du Mas à la commune par le biais de cessions gratuites des portions de parcelles constituant ledit chemin. La commune prendra en charge les frais de bornage et frais de notaire correspondants.

V) Urbanisme

➤ **Point sur les études en cours et le PLU**

Étude devenir du Plateau

Inéum rendra son rapport complet et final d'ici fin mai 2010. La tranche optionnelle de l'étude n'a pas été commandée compte tenu de la qualité médiocre du travail fourni sur la tranche ferme.

PLU

La réunion de présentation aux élus du Diagnostic du territoire dans le cadre de l'élaboration du PLU a bien eu lieu comme prévu le Jeudi 29 avril 2010 à 19h30.

Une réunion publique est prévue le **Lundi 14 Juin 2010 à 19h00 au Mille Club** pour présenter, en présence des techniciens des services de l'état et du Conseil Général, les

conclusions de l'étude Inéum, du PPR et surtout le diagnostic du PLU qui découle en partie de ces conclusions.

Une Gazette spéciale urbanisme, reprenant les conclusions Inéum, les premiers éléments du schéma d'assainissement et surtout le diagnostic du PLU, devrait paraître le 7 Juin 2010.

Schéma d'assainissement :

Un premier document présentant des scénarii de remplacement des step à été reçu en fin de semaine dernière, mais doit être complété après rendez-vous avec le cabinet NICOT.

Le mercredi 19 mai 2010 après midi sera proposé au cabinet.

Messieurs BOISSELIER, CHOQUET, MARO et MONNOT sont disponibles pour participer à ce rendez-vous.

Établissements / Source Poirier / Station épuration Pré Lacour

Monsieur le Maire expose qu'il a obtenu un rendez-vous avec le Secrétaire Adjoint du Préfet le Mardi 26 Mai prochain à 16h00 pour discuter des différentes problématiques liées aux établissements.

Monsieur MONNOT accompagnera Monsieur le Maire à ce rendez-vous.

VI) Questions diverses

➤ SISCO

Le Vice Président du SISCO prépare les travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire. Il est à noter que les locaux de l'école seront indisponibles tout l'été du fait des travaux.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

✓ *Salle multi activités*

Le cahier des charges de consultation des cabinets conseils pour la réalisation d'un pré projet vient d'être rédigé par la CCG. Les conclusions de cette étude qui définiront dans le détail les besoins du plateau et le scénario à retenir devraient être livrées pour décembre 2010.

Il est à noter que Monsieur le Président de la CCG et Député de l'Isère, François BROTTES, a même évoqué la construction de cette salle lors de son discours inaugural du site naturel du funiculaire.

✓ ***Rapport d'activité annuel du SICOMG (service désormais intégré à la CCG)***

Il est disponible en Mairie pour les personnes qui voudrait le consulter.

Il est à noter que la plateforme de broyage de Saint Hilaire fonctionne au-delà des volumes escomptés.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 17 Juin 2010 à 20h30.***

La séance est levée à 22h00.